

Montréal, le 1^{er} décembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Dominique Neuman
Avocat
5159, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1R9

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier de la Régie : R-4213-2022 Phase 2**

Maître Neuman,

Dans ses demandes de paiement de frais, notamment celles déposées à la Régie de l'énergie (la Régie) dans le dossier mentionné en titre comme pièces [C-RTIEÉ-0054](#), [C-RTIEÉ-0066](#), [C-RTIEÉ-0068](#) et [C-RTIEÉ-0070](#), le RTIEÉ présente M. André Bélisle comme étant un analyste externe.

Or, la Régie note que M. Bélisle fait partie de l'équipe pour la réalisation des actions de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* (AQLPA), comme le démontre le site internet de cet organisme ([Découvrez l'AQLPA | AQLPA](#)).

Veuillez confirmer, dans les meilleurs délais, le lien d'emploi de M. Bélisle auprès de l'AQLPA.

Veuillez agréer, Maître Neuman, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ml